

ASSAINISSEMENT

Schéma directeur d'assainissement et zonage

En l'absence d'un schéma directeur d'assainissement communautaire et d'un zonage d'assainissement intégrant la totalité du territoire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée, il convient de se référer au schéma directeur d'assainissement et aux zonages qui ont été établis par la ville de Domont.

Nom du gestionnaire / fermier / syndicat

Les réseaux d'assainissement sont gérés en régie directe par le service assainissement de Plaine Vallée et le syndicat intercommunal d'assainissement SIAH (Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne)

Compte-rendu annuel du service de l'eau

Les réseaux d'assainissement sont gérés en régie directe donc il n'y a pas de rapport de délégataire mais un rapport de la communauté d'agglomération Plaine Vallée : le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.